

Prise de position: Référendum contre une seconde galerie au tunnel autoroutier du Gothard

Septembre 2015

Contexte

En septembre 2014, le Parlement avait donné son feu vert à la construction d'une seconde galerie au tunnel autoroutier du Gothard, dans le respect de l'article sur la protection des Alpes (FF 2015 1751). En février 2015, un référendum réunissant 75 872 voix valables a été lancé contre cette décision (FF 2015 1751).

Position de l'USIC

L'USIC avait déjà publié un document exposant son avis à ce sujet, et déposé une prise de position concernant la consultation sur le futur projet. L'USIC soutient en principe la construction d'une seconde galerie au tunnel autoroutier du Gothard et s'oppose par conséquent au référendum lancé.

Oui à une seconde galerie au Gothard...

La construction d'une seconde galerie présente plusieurs avantages. Premièrement, la séparation des voies de circulation permettra d'augmenter, à long terme, la sécurité dans le tunnel du Gothard. Deuxièmement, une fermeture totale et de longue durée du tunnel tous les 30 à 40 ans à des fins d'assainissement de la galerie existante nécessiterait la mise en place d'ouvrages provisoires de gestion du trafic, non seulement coûteux mais également préjudiciables à l'environnement. Troisièmement enfin, un second tube autoroutier affiche un rapport coût-efficacité optimal, tant en termes d'investissements à réaliser que de frais d'exploitation.

... mais sous conditions

L'USIC attache une importance particulière à ce que la construction d'une seconde galerie ne porte pas atteinte – même à long terme – à la mise en œuvre de l'article sur la protection des Alpes. Il faut par ailleurs veiller à ce que la construction d'un second tube ne se fasse pas au détriment d'autres projets d'infrastructure, eux aussi nécessaires et urgents pour le développement des capacités et s'inscrivant dans le cadre des projets de résolution liés au réseau des voies de communication. Aussi l'USIC soutient-elle un financement selon le principe de causalité, qui doit permettre non seulement d'alléger la charge pour la caisse de l'Etat mais aussi d'accélérer la mise en œuvre du projet.

Demandes de l'USIC

- OUI à la construction d'une seconde galerie au tunnel autoroutier du Gothard
- Respect de l'article sur la protection des Alpes
- Aucun risque de compromettre d'autres projets d'infrastructure
- Clarification du financement selon le principe de causalité

Contact:

Mario Marti, docteur en droit, secrétaire général
Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils (USIC)
Effingerstrasse 1, Case postale 6916, 3001 Berne
T 031 970 08 88
mario.marti@usic.ch



@usic_ch



www.facebook.com/usic.ch